

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de Spécialisation EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES Equidés

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES**

L'éducateur de jeunes équidés est en charge de l'éducation et de la préparation au travail du jeune équidé en vue de sa future valorisation. L'objectif de son travail est d'obtenir un produit « équidé » destiné à être utilisé et entraîné de manière spécifique dans différentes filières (équitation, courses, attelage).

Il travaille la plupart du temps en équipe (avec le palefrenier, le moniteur...) ou seule selon son statut. Il est autonome dans son travail et oriente son programme d'entraînement en fonction du potentiel et des origines de l'animal, ainsi que des objectifs du propriétaire.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES selon l'arrêté du 9 juillet 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « éducation et travail des jeunes équidés », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 20 Juillet 2001.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance des éléments de vocabulaire spécifique à l'éducation et au travail des jeunes équidés est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être titulaire de l'une des certifications suivantes :
 - Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole,
 - Baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole
 - Brevet de technicien agricole option production, qualification professionnelle « technicien généraliste »,
 - Brevet de technicien agricole option « production », qualification professionnelle « conduite de l'exploitation de polyculture élevage »,
 - Brevet de technicien supérieur agricole option « analyse et conduite de systèmes d'exploitation »,
 - Brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales »
- Ou, sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'une certification ou titre homologué de niveau 4 Minimum de spécialité voisine :
 - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Equestres »
 - Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité « Perfectionnement sportif » mention « Sports Equestres ».

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES**
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES**.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **60 heures (soit 9 jours)**.

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES** sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : MOBILISER LES CONNAISSANCES HIPPOLOGIQUES NÉCESSAIRES À L'ÉDUCATION ET À LA MISE EN CONDITION DES JEUNES ÉQUIDÉS

- OTI 1.1 Mobiliser les connaissances indispensables à l'exercice de l'activité
 - OTI 1.1.1 Présenter les particularités anatomiques et physiologiques de l'équidé à prendre en considération dans l'activité de dressage
 - OTI 1.1.2 Faire le bilan sanitaire externe d'un animal à son arrivée
 - OTI 1.1.3 Mettre en relation le comportement de l'animal et les pathologies courantes
 - OTI 1.1.4 Proposer une solution en cas de problème de santé ou d'accident
- OTI 1.2 Mobiliser les connaissances éthologiques nécessaires au dressage des équidés
 - OTI 1.2.1 Décrire le comportement normal d'un équidé
 - OTI 1.2.2 Interpréter les différentes attitudes de l'équidé : encolure, queue, oreilles, yeux, membres, corps
 - OTI 1.2.3 Repérer les humeurs types d'un équidé
 - OTI 1.2.4 Présenter les moyens d'entrer en communication avec un équidé
 - OTI 1.2.5 Mettre en relation les conditions d'élevage et le comportement d'un équidé

UC2 : MAÎTRISER LES TECHNIQUES LIÉES À L'ENTRETIEN ET AU DÉBOURRAGE DU JEUNE ÉQUIDÉ DANS LE RESPECT DE LA SÉCURITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- OTI 2.1 Réaliser les soins courants et l'entretien du matériel et des installations
 - OTI 2.1.1 Assurer les soins journaliers aux animaux (pansage, soin aux membres et aux pieds...)
 - OTI 2.1.2 Préparer l'équidé en vue d'une vente ou d'une manifestation publique
 - OTI 2.1.3 Entretien des boxes : nettoyage, désinfection, réparations
 - OTI 2.1.4 Assurer la maintenance du matériel et des installations (sellerie, espaces d'entraînement, clôtures, barrières...)
- OTI 2.2 Commencer l'éducation d'un jeune équidé en privilégiant la communication orale
 - OTI 2.2.1 Aborder le jeune équidé
 - OTI 2.2.2 Réaliser les différentes manipulations dès le plus jeune âge
 - OTI 2.2.3 Habituer le jeune à la pose du licol, à la contention (manipulation et transport) et à être mené en main
- OTI 2.3 Réaliser le débouillage du jeune équidé
 - OTI 2.3.1 Eduquer le jeune équidé au travail à pied : mené en main, attaché, en liberté, travail à la longe, à la voix...
 - OTI 2.3.2 Eduquer le jeune équidé aux différentes allures : pas, trot, galop, arrêt,
 - OTI 2.3.3 habituer le jeune équidé au travail monté : harnachement, acceptation du cavalier, apprentissage des aides...
 - OTI 2.3.4 Préparer le jeune équidé au travail attelé : travail à la voix, harnachement, longues rênes...

UC3 : ÉDUIQUER EN TOUTE SÉCURITÉ LE JEUNE ÉQUIDÉ EN FONCTION DE SON UTILISATION FUTURE

OTI 3.1 Définir le programme de travail du jeune équidé

OTI 3.1.1 Evaluer le potentiel de l'animal pour l'activité choisie

OTI 3.1.2 Fixer les objectifs du programme d'éducation

OTI 3.2 Mettre en œuvre le programme de travail du jeune équidé en fonction de son utilisation future

UC4 : PARTICIPER À LA GESTION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET NOTAMMENT CELLE RELATIVE AU DROIT DU TRAVAIL

OI 4.1 Participer à la conduite de l'activité commerciale dans le cadre de la réglementation en vigueur

OI 4.1.1 Promouvoir son activité

OI 4.1.2 Planifier le travail de préparation et de présentation au cours de l'année

OI 4.1.3 Réaliser la prospection et le suivi de nouveaux clients

OI 4.1.4 Réaliser l'accueil de clients et la présentation des équidés

OI 4.1.5 Négocier une vente ou une prestation

OI 4.2 Participer à la conception et au suivi de l'activité

OI 4.2.1 Concevoir un projet d'activité en tenant compte du contexte professionnel

OI 4.2.2 Rédiger des documents administratifs

OI 4.2.3 Réaliser des enregistrements techniques (stud book, suivi comportemental, résultats d'entraînements, indices de performances...)

OI 4.2.4 Participer à l'enregistrement des données économiques

OI 4.2.5 Raisonner les évolutions de l'activité suite à l'analyse des résultats technico-économiques

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	<p>Rapport de stage portant sur la description de la structure d'accueil et sur les pratiques d'éducation des jeunes équidés mises en œuvre.</p> <p>La soutenance orale portera essentiellement sur l'analyse critique de ces pratiques et sur les améliorations possibles et durera 30 minutes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de présentation du dossier et - 15 minutes de réponses aux questions du jury. 	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC 1, 2 et 3
EPREUVE 2	<p><i>Epreuve pratique de 3 heures évaluant la maîtrise des techniques de manipulation, d'éducation (Travail à pied et travail monté) et de présentation des animaux.</i></p> <p><i>La qualité de la relation entre l'homme et l'animal sera particulièrement observée.</i></p>		2 et 3
EPREUVE 3	<p>Epreuve orale de 2 heures : Après avoir étudié des documents descriptifs techniques et économiques d'une structure de dressage de jeunes équidés, le candidat proposera des améliorations dans la conduite de l'activité de commercialisation.</p> <p>Il répondra ensuite aux questions posées par le jury.</p>		UC 4